



Mai 2011

## Objet : Révision tarifaire

Madame, Monsieur,

Après avoir d'abord affiché une hausse moins importante que l'année précédente, la croissance de l'indice des prix à la consommation pour la composante « transport privé » au Québec est passée à 7,2 % de mars 2010 à mars 2011 (dernières données disponibles) :

VARIATION EN %	Février 2009 à Février 2010	Janvier 2010 à Janvier 2011	Mars 2010 à Mars 2011
Transport privé	6,5	5,2	7,2
Utilisation de véhicules de tourisme	8,4	8,1	11,3

Source : <http://www40.statcan.gc.ca/lo2/cst01/cpis12c-fra.htm>

À lui seul, le **prix de l'essence a connu un bond de près de 30 %** au cours des derniers mois, par rapport à la moyenne de l'an dernier.

Cette réalité, avec laquelle nous nous devons de composer, nous a amenés à apporter quelques changements à notre grille de tarification :

- Le taux horaire du tarif de base des forfaits A, B et C a été légèrement augmenté, mais **nous avons cependant réduit notre tarif journalier** en diminuant de 12 à 11 le nombre d'heures servant à déterminer le prix maximal pour une journée complète d'utilisation du véhicule. Cette réduction du tarif journalier constitue un repositionnement de notre offre par rapport aux tarifs très bas qui sont maintenant offerts par nos partenaires de l'**Inter-réseau** à nos usagers détenteurs d'une carte de crédit Or (ou l'équivalent). Ceci nous permettra, dans une optique de complémentarité de nos services, de mieux répartir la demande entre l'utilisation de nos véhicules et ceux de nos partenaires.

- Depuis le début du mois d'avril, un « **supplément prix de l'essence** » variable a été introduit et s'applique lorsqu'un trajet est facturé au tarif *Longue distance*. Dans le cadre de la présente, ce sont les ajustements aux prix kilométriques de nos tarifs de base qui sont maintenant dévoilés (voir tableau au verso).

- Autre changement, nous avons profité de cette révision de nos tarifs pour **simplifier notre offre en ce qui concerne le forfait Le Lièvre**. Ainsi, le prix plafond pour la journée accordé aux personnes qui ont droit au *Lièvre Super* sera dorénavant harmonisé avec le tarif journalier du « *Lièvre Ordinaire* ».

- Finalement, **le forfait par défaut qui sera accordé aux personnes dont le forfait est échu** mais qui auront malgré tout utilisé un véhicule **sera dorénavant le forfait Le Lièvre pour tous** (et non plus, parfois, le forfait « C », notamment pour les abonnés membres).

Encore une fois cette année, les économies que nous avons pu réaliser en rationalisant certains coûts (signalons l'accroissement de notre productivité au travail de même que la réduction de nos frais de financement) feront en sorte que la hausse des tarifs annoncée (globalement + 5%) sera significativement moins importante que l'inflation.

De plus, outre la diminution du prix à la journée pour les détenteurs des forfaits A, B et C mentionnée plus haut, **les tarifs suivants demeureront inchangés** : la cotisation annuelle des différents forfaits, les frais d'appel liés à la réservation d'un véhicule de même que le taux horaire du forfait *Le Lièvre*.

Soyez assuré que nous poursuivrons nos efforts, en 2011, pour chercher par tous les moyens à améliorer notre capacité à vous offrir un service de qualité toujours plus grande, et ce, au meilleur coût possible.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

La Direction

( **Consultez la nouvelle grille tarifaire au verso** ☺ )

[www.communauto.com](http://www.communauto.com)

QUÉBEC  
418 523-1788

MONTRÉAL  
514 842-4545

SHERBROOKE  
819 563-9191

GATINEAU  
819 595-5181

# Grille Tarifaire

Mis à jour le 16 mai 2011



**TARIFS EN VIGUEUR À COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

## Nos tarifs de base

ESSENCE ET ASSURANCE INCLUSES

	A	B	C	Le Lièvre
<b>Droits d'adhésion remboursables</b>	500 <sup>\$</sup>	500 <sup>\$</sup>	500 <sup>\$</sup>	0 <sup>\$</sup>
<b>Cotisation annuelle</b>	360 <sup>\$</sup>	145 <sup>\$</sup>	37 <sup>\$ 2</sup>	37 <sup>\$ 2</sup>
<b>Prix par kilomètre<sup>1</sup></b>	22 <sup>¢</sup>	30 <sup>¢ 3</sup>	37 <sup>¢ 3</sup>	13 <sup>¢</sup>
<b>Prix temps</b> <small>lundi au mercredi jeudi au dimanche</small>	1,76 <sup>\$/h</sup> 2,34 <sup>\$/h</sup>	ou 19,36 <sup>\$/j</sup> ou 25,74 <sup>\$/j</sup>		4,95 <sup>\$/h</sup> ou 49,50 <sup>\$/j</sup> 4
<b>Accès au tarif Travail</b> <small>10 h pour 16,40 \$, 40 km inclus, 41 ¢/km additionnels</small>	oui	non	non	non

<sup>1</sup> Essence incluse  
<sup>2</sup> 0,00 \$ (zéro dollar) si vous êtes inscrit dans le cadre d'une convention d'abonnement avec un service de transport en commun incluant le forfait C ou le forfait Le Lièvre. La cotisation annuelle des autres forfaits demeure inchangée.  
<sup>3</sup> Pour les forfaits B et C, le coût kilométrique diminue à 22 cents et à 26 cents, respectivement, à partir du 101<sup>e</sup> km du trajet.  
<sup>4</sup> Ces tarifs s'appliquent du lundi au vendredi. Samedi et dimanche : 5,95 \$/h ou 59,50 \$/j.

## Nos tarifs Longue distance

OFFERTS AUX FORFAITS A, B ET C  
ESSENCE ET ASSURANCE INCLUSES

**BASSE SAISON**  
Par jour (1 jour = 24 h)<sup>1</sup>

Par semaine (7 jours)<sup>1</sup>

**HAUTE SAISON<sup>2</sup>**  
Par jour (1 jour = 24 h)<sup>1</sup>

Par semaine (7 jours)<sup>1</sup>

	temps	+	km <sup>3</sup>
Par jour	39,95 <sup>\$/j</sup>		12 <sup>¢/km</sup>
Par semaine	247,69 <sup>\$/sem.</sup>		12 <sup>¢/km</sup>
Par jour	45,95 <sup>\$/j</sup>		12 <sup>¢/km</sup>
Par semaine	284,89 <sup>\$/sem.</sup>		12 <sup>¢/km</sup>

<sup>1</sup> Un supplément de 10 \$/h s'applique pour chaque heure excédentaire, jusqu'à concurrence du prix journalier.  
<sup>2</sup> Haute saison : du 15 juin au 15 septembre inclusivement.  
<sup>3</sup> Essence incluse.

## Réduction de franchise

OPTIONNEL  
Aucune franchise n'est normalement facturée dans le cas d'un accident non responsable.

0<sup>\$</sup> par accident

250<sup>\$</sup> par accident

500<sup>\$</sup> par accident

	abonnement individuel <small>coût fixe annuel</small>	abonnement familial <small>coût fixe annuel à ajouter par coabonné</small>
0 <sup>\$</sup> par accident	43,46 <sup>\$/an</sup>	+ 43,46 <sup>\$/an</sup>
250 <sup>\$</sup> par accident	29,68 <sup>\$/an</sup>	+ 29,68 <sup>\$/an</sup>
500 <sup>\$</sup> par accident	0 <sup>\$/an</sup>	+ 0 <sup>\$/an</sup>

► Prix sujets à changement en raison des fluctuations du prix de l'essence.

## Nouveaux tarifs

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet

### DÉTAILS DES CHANGEMENTS

#### TARIFS DE BASE

Le tarif temps des forfaits A, B et C augmente de 10 ¢ par heure du lundi au mercredi, et de 14 ¢ par heure du jeudi au dimanche. Par contre, le **plafond du tarif journalier** pour ces deux périodes **diminue**, respectivement, de 56 ¢ et de 66 ¢.

Le tarif par kilomètre augmente de 1 ¢ ou 2 ¢, selon les différents forfaits (+ 3 ¢ dans le cas du tarif *Travail*).

#### TARIFS LONGUE DISTANCE

Les tarifs *Longue distance* augmentent de 66 ¢ par jour, en basse saison, et de 76 ¢ par jour, en haute saison. Par semaine, ces hausses de tarifs seront respectivement de 1,19 \$ et de 16,86 \$.

Le tarif de base par kilomètre (12 ¢), quant à lui, ne change pas, compte tenu de l'introduction, en avril dernier, d'un facteur d'ajustement automatique et flexible sous la forme d'un « **supplément prix de l'essence** ».

#### RÉDUCTION DE FRANCHISE

Les montants forfaitaires à déboursier, annuellement, pour réduire la franchise en cas d'accident responsable à 0 \$ ou à 250 \$ augmentent, respectivement, de 2,46 \$ et de 1,68 \$.

#### CE QUI NE CHANGE PAS

Les tarifs suivants demeureront inchangés : la cotisation annuelle des différents forfaits, les frais d'appel liés à la réservation d'un véhicule, de même que le taux horaire du forfait *Le Lièvre*.

À noter, cependant, pour les personnes qui sont liées à une collectivité et/ou qui ont droit aux réductions prévues au *Lièvre Super*, les prix plafonds à la journée, pour ce forfait, ont été harmonisés avec ceux du « *Lièvre Ordinaire* » et passeront de 47,40 \$ à 49,50 \$, du lundi au vendredi, et de 59,40 \$ à 59,50 \$, le samedi et le dimanche.

**Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er juillet. À noter : c'est la date de début du trajet qui détermine le tarif applicable. Les nouveaux frais de cotisation annuelle s'appliqueront sur les options de réduction de franchise débutant le 1<sup>er</sup> juillet ou renouvelées à partir de cette date. Vous trouverez, ci-contre, le détail de nos grilles tarifaires révisées.**

Soyez assuré que nous poursuivrons nos efforts, en 2011, pour chercher par tous les moyens à améliorer notre capacité à vous offrir un service de qualité toujours plus grande, et ce, au meilleur coût possible.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

La Direction